laquelle, François - Jean - Jacques Grimod Bénéon fit rendre en 1765, un règlement de police, en 29 articles, critiqués avec trop peu d'impartialité par M. Latour-Varan (1), elle fut vendue seulement en 1788, à M. Clément Palle du Chambon, industriel qui avait acquis une fortune honorable dans la fonderie de la Bargette (2).

Quelques années auparavant, le 21 août 1780, était né à Riverie Jean-Marie Achard-James, mort président de chambre à la Cour d'appel de Lyon, le 11 décembre 1848. Il était le troisième fils de Jean-François Achard, notaire royal à Riverie, puis receveur des consignations au pays de Forez, à Montbrison. Après avoir fait avec succès ses études à l'école centrale du département du Rhône, Jean-Marie Achard-James fut reçu avocat, puis nommé conseiller-auditeur à la Cour d'appel de Lyon, le 2 avril 1811. La même année, il fut chargé de l'organisation judiciaire dans le département du Simplon. Nommé conseiller à la Cour d'appel en 1815, il devint l'un de ses présidents de chambre en 1831. Les devoirs du magistat ne détournèrent point Achard-James des œuvres de bienfaisance ni des travaux littéraires, auxquels il consacra les loisirs de sa vie entière. Il était à la fois administrateur de l'Antiquaille et du Mont-de-Piété et membre de l'Académie de Lyon et de la Société littéraire, dont il fut l'un des fondateurs. Outre un grand nombre d'ouvrages manuscrits, parmi lesquels nous remarquons un Voyage dans le Valais et les pays environnants, on a de lui; le Instruction aux maires du département du Simplon pour la tenue des actes de l'état civil; 2º Histoire de l'Antiquaille; 3º Laurent ou les prisonniers, ouvrage qui obtint la mention

⁽¹⁾ Chroniques des châteaux, I, p. 189 et s.

⁽²⁾ La Tour-Varan. Chroniques des châteaux, I, p. 196.